



Commune de l'Isle-sur-Serein

Département de l'Yonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 21 Juillet 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize juillet, s'est réuni à la Mairie de L'Isle-sur-Serein en séance publique, sous la Présidence de Stéphane MOREL, Maire de L'Isle-sur-Serein.

Présents : Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Dimitri RAPPENEAU, Christophe GENTIL, Véronique PHILIPPE, Mélissa MATHIEU et Edouard NORMAND.

Absent : Frédéric MARECHAL.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Nomination du Secrétaire de Séance ;
- 2) Approbation du Conseil Municipal du 14 avril 2023 ;
- 3) Schéma directeur d'assainissement : point phase 3 ;
- 4) ATD : étude de l'aménagement de la traversée du village ;
- 5) Bâtiment de l'ancienne trésorerie : contrat agence immobilière ;
- 6) Résultat de l'audit énergétique : travaux de rénovation du bâtiment de la mairie ;
- 7) Etude de mutualisation du chauffage : bâtiments mairie et EHPAD ;
- 8) Règlement du stationnement de la cour de la maison médicale ;
- 9) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Communauté de Communes du Serein ;
- 10) Approbation du rapport de délégation d'eau potable via SUEZ ;
- 11) Remplacement des poteaux d'incendie ;
- 12) Décision modificative – Budget annexe – Foyer Adultes Handicapés 2023 ;
- 13) Création emplois non-permanents pour accroissement saisonnier d'activité ;
- 14) Modification du temps de travail d'un agent de la collectivité ;
- 15) Assurance statutaire ;
- 16) Feu d'artifice 2024 ;

- 17) Vente du tracteur Ferrari ;
- 18) Appareils de fitness/musculation plein air – Parc du Château ;
- 19) Demande de subventions :
 - Sapeurs-Pompiers de L'Isle-sur-Serein (prestation DJ Bal 2023) ;
 - Association de Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein ;
 - CIFA.
- 20) Verger de sauvegarde : panneau d'information ;
- 21) Avancée des travaux du SDEY – route de Guillon ;
- 22) Terrain de pétanque ;
- 23) Questions diverses.

Le Maire partage avec ses Conseillers Municipaux l'Appel des Maires de France du 3 juillet dernier pour le retour à la paix civile suite aux violences, attaques, pillages et dégradations des bâtiments publics, magasins et autres dans lesquels la France a sombré.

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Véronique PHILIPPE est nommée Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023 :

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

3. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : POINT PHASE 3 :

Le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 12 juillet dernier dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la Commune de L'Isle-sur-Serein avec les différents services de l'état et le bureau d'études, SPEE en charge du diagnostic.

Deux campagnes de mesures ont été réalisées :

- Nappe basse du 20/07/2022 au 11/08/2022 (pas de mesure de débit du Serein à cause du manque d'eau) ;
- Nappe haute du 17/01/2023 au 07/02/2023.

Les travaux menés à l'emplacement de l'ancien déversoir d'orage Place Castelnau ont permis de supprimer les entrées d'eau dans le réseau. L'installation d'un clapet au sein du déversoir d'orage amont de la Station d'Épuration a stoppé les endroits du Serein dans la station d'épuration par la canalisation de déversement. Néanmoins, des déversements au niveau du déversoir rue du moulin ont été générés.

Des inspections télévisées et tests à la fumée ont été menés sur le réseau d'assainissement.

Delphine Paré, notre interlocutrice au sein du bureau d'études, SPEE a proposé un certain nombre de travaux sur l'ensemble du réseau d'assainissement visant à son amélioration telles que la mise en conformité des réseaux séparatifs et installations professionnelles, la suppression de la conduite en amont de la station d'épuration dans le pré, etc et la création d'une nouvelle station de traitement.

Elle a sollicité un délai supplémentaire de 6 mois pour finaliser l'étude. Les services de l'état n'ont pas manqué avec l'appui de Monsieur le Maire de sensibiliser leur interlocutrice quant à l'urgence de terminer dans les délais impartis l'étude.

4. ATD : ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE :

Le Maire explique avoir rencontré le 13 juin 2023 avec Marie-Madeleine GAILLARD, 1^{ère} adjointe au Maire, Monsieur Raoul DE LUIZ ORTEGA, Chargé d'opérations en voirie et espaces publics au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne en vue de l'aménagement de la traversée du village. Monsieur Raoul DE LUIZ ORTEGA a d'ores et déjà proposé différents aménagements en se rendant sur la RD 86 (sorties du village : directions Avallon et Noyers-sur-Serein et, au cœur de L'Isle-sur-Serein notamment au niveau du rétrécissement de la chaussée rue Vauban) afin de limiter la circulation des véhicules dans l'agglomération.

Une consultation a été lancée auprès des différentes structures dont le Conseil Départemental de l'Yonne, l'Unité Départementale des Architectes des Bâtiments de France et la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne. Un retour mi-août est attendu.

5. BATIMENT DE L'ANCIENNE TRESORERIE : CONTRAT AGENCE IMMOBILIERE :

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a signé un mandat exclusif avec l'Agence Ordim Immobilier d'Avallon dans le cadre de la vente de l'ancienne Trésorerie. Le prix de vente a été fixé à 67 000 €. Madame Sandra DESVIGNES, agent immobilier a repris ce dossier auparavant mené par Monsieur Quentin CHOQUET. Elle propose de réduire le prix de vente du bien de 7 000 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

REFUSENT de réduire de 7 000 euros le prix de vente de l'ancienne trésorerie de L'Isle-sur-Serein ;

MAINTIENNENT le prix de vente du dit bâtiment à 67 000 euros ;

AUTORISENT le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. RESULTAT DE L'AUDIT ENERGETIQUE : TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE :

Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux présents d'une réunion qui s'est tenue le 11 juillet 2023 avec Monsieur Laurent YVART, Conseiller en énergie partagée au sein du SDEY et, Monsieur Patrick BIVONA, Ingénieur d'études, chef de projet, audits énergétiques et bilans carbone au sein du cabinet d'études ENERGIO dans le cadre de l'audit énergétique de plusieurs bâtiments communaux en vue de la rénovation du bâtiment de la mairie. Un diagnostic propre aux bâtiments des anciennes écoles élémentaire et, maternelle et, des bureaux de la Communauté de Communes et de la mairie sera transmis ultérieurement. Le rapport présenté n'a pas été envoyé par les auteurs pour transmission et présentation à l'ensemble du Conseil Municipal. Ce sujet sera donc abordé avec des éléments plus précis à la clé lors d'une prochaine séance.

7. ETUDE DE MUTUALISATION DU CHAUFFAGE : BATIMENTS MAIRIE ET EHPAD :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à ses échanges le 11 juillet dernier avec les interlocuteurs du SDEY et du cabinet d'études BIVONA dans le cadre de l'audit énergétique a émergé l'idée de mutualiser le chauffage entre les bâtiments communaux situés 2, rue Bouchardat et 1 et 2, Place Saint Georges et, l'EHPAD sis 3, rue Joffre à L'Isle-sur-Serein.

Marie-Madeleine GAILLARD, 1^{ère} adjointe au Maire suggère d'y ajouter le bâtiment de l'Eglise Saint-Martin sise, Place de la Fontaine. Aussi, le Maire propose de transférer la bibliothèque dans l'ancienne école maternelle.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DONNENT LEUR ACCORD pour entreprendre une étude de mutualisation du chauffage entre l'Eglise Saint-Martin, les bâtiments communaux situés 2, rue Bouchardat et 1 et 2, Place Saint Georges et, l'EHPAD sis 3, rue Joffre à L'Isle-sur-Serein ;

DEMANDENT à étudier la faisabilité du transfert de la bibliothèque ;

AUTORISENT le Maire à signer tout document relatif à ces projets.

8. REGLEMENT DU STATIONNEMENT DE LA COUR DE LA MAISON MEDICALE :

Le Maire fait part à l'assemblée de doléances reçues de plusieurs professionnels exerçant au sein de la Maison de Santé de L'Isle-sur-Serein sise 13, rue Jean de Chalon quant à leurs difficultés de

stationnement.

En parallèle, Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire sensibilise ses collègues élus sur l'état des murs des bâtiments de la Maison de Santé.

Le Maire propose que la Commission de Travaux se réunisse pour faire un point quant aux problématiques de stationnement dans l'agglomération y compris sur les parkings extérieur et intérieur de la Maison de Santé de L'Isle-sur-Serein afin de trouver des solutions qui pourront être proposées lors d'une prochaine séance.

9. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN :

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 7 février 2023.

Ce support comprend :

- la validation des attributions de compensations provisoires pour les Communes de Châtel-Gérard et Sarry au titre de l'année 2021,
- la validation des attributions de compensations provisoires pour les Communes de Châtel-Gérard, Grimault, Joux-la-Ville, Massangis, Précy-le-Sec et Sarry au titre de l'année 2022 et les années suivantes
- et, le principe de répartition de la fiscalité pour les futurs parcs photovoltaïques.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOPTENT le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 7 février 2023 ;

CHARGENT le Maire de transmettre cette décision à Madame Sylvie CHARPIGNON, Présidente de la C.L.E.C.T.

10. APPROBATION DU RAPPORT DE DELEGATION D'EAU POTABLE VIA SUEZ :

Le Maire donne connaissance des principaux éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de SUEZ de l'année 2022. Il a été facturé 33 573 m³ d'eau en 2022 à 364 abonnés. 47 191 m³ ont été mis en distribution sur le réseau d'eau potable dans l'année. Le rendement est de 81,3 % pour un réseau de distribution d'eau potable de 11,1 km. Les taux de conformité sur les analyses bactériologiques sont de 100 %. Cela atteste de la bonne qualité de l'eau distribuée. Le prix du m³ d'eau est de 4,11313 € TTC (sur la base d'une facture de 120 m³).

Les orientations à envisager pour l'avenir sont les suivantes :

- Travaux de mises aux normes de rejet des eaux de lavage de la station de production ;
- Chiffrage d'une étude qui sera communiquée à la Collectivité pour renouveler le dispositif de stockage et d'injection du Permanganate de Potassium ;
- Remplacement de la conduite d'eau de la Route Départementale 11 (du garage Dépann'6 à l'Agence Postale Communale) aujourd'hui en mauvais état ;
- Mise en place d'un accélérateur au niveau de la station de captage afin de pouvoir alimenter directement le réseau de distribution et le réservoir : amélioration de l'utilisation de l'interconnexion avec le SIAP de Terre Plaine Morvan ;
- Renforcement de la surveillance des points les plus vulnérables du système d'alimentation en eau potable (Plan Vigipirate toujours en vigueur) via l'installation de capteurs anti-intrusion.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOPTENT ce rapport annuel du délégataire SUEZ 2022.

11. REMPLACEMENT DES POTEAUX D'INCENDIE :

Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} Adjoint au Maire propose deux devis en vue de changer deux poteaux d'incendie situés respectivement 1, avenue des Frères Horteur et 3, rue de la sablière. La société KDex (31, rue du Gl Delestrant – 89100 Sens) a établi une offre tarifaire pour un montant de

15 558,66 € HT contre celle de l'Agence Bourgogne SUEZ (secteur Yonne extérieur – ZA Grandmont – 89200 Sauvigny le Bois) d'un montant de 6 047,51 € HT.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VALIDENT la proposition tarifaire de l'Agence Bourgogne SUEZ (secteur Yonne extérieur – ZA Grandmont – 89200 Sauvigny le Bois) d'un montant de 6 047,51 € HT soit 7 257,01 € TTC ;

AUTORISENT le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

12. DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE – FOYER ADULTES HANDICAPES 2023 :

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux présent de prendre la décision modificative suivante :

<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	<u>Compte</u> : 615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	- 100 €
<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	<u>Compte</u> : 6584 : Amendes fiscales et pénales	+ 100 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISENT le Maire à prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

13. CREATION EMPLOIS NON-PERMANENTS :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il y a lieu, de créer :

- un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint Technique Territorial du 26 juin au 7 juillet 2023 et, du 17 juillet au 11 août 2023 inclus à temps complet - Catégorie hiérarchique : C – à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjointe Administrative Territoriale (remplacement de l'agent en fonction au sein de l'Agence Postale Communale durant ses congés d'été) du 1^{er} au 28 août 2023 à temps non-complet - Catégorie hiérarchique : C – à raison de 27 heures hebdomadaires.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDENT DE CREER un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint Technique Territorial du 26 juin au 7 juillet 2023 et, du 17 juillet au 11 août 2023 inclus à temps complet - Catégorie hiérarchique : C – à raison de 35 heures hebdomadaires et, un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjointe Administrative Territoriale (remplacement de l'agent en fonction au sein de l'Agence Postale Communale durant ses congés d'été) du 1^{er} au 28 août 2023 à temps non-complet - Catégorie hiérarchique : C – à raison de 27 heures hebdomadaires.

DECIDENT que la rémunération pour ces deux emplois sera fixée respectivement sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique territorial et d'Adjoint administratif

territoriale : indice brut [367], indice majoré [361] au prorata du temps de travail hebdomadaire.

DISENT que les dispositions de la présente délibération prendront effet : de manière rétroactive pour l'emploi créé non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint Technique Territorial du 26 juin au 7 juillet 2023 et, du 17 juillet au 11 août 2023 à temps complet soit, à compter du 26 juin 2023 et, à compter du 1^{er} août 2023 pour l'emploi non permanent créé pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjointe Administrative Territoriale du 1^{er} au 28 août 2023 à temps non-complet.

DISENT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

14. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE :

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif permanent à temps non complet afin de pouvoir venir en appui du secrétariat de la Mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE la modification du temps de travail du poste d'un emploi permanent à temps non complet (27 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif Territorial pour le passer de 27 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

15. ASSURANCE STATUTAIRE :

Le Maire rappelle que la Commune a, par la délibération du 24 février 2023 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant (contrat CNP/RELYENS).

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DEMANDENT d'établir un comparatif des garanties proposées par le contrat d'assurance statutaire par le Centre de Gestion et celles du contrat d'assurance AXA Santé et Collectives auquel la Commune souscrit actuellement ;

DECIDENT de reporter ce dossier à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

16. FEU D'ARTIFICE 2024 :

Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire dresse un bilan des festivités des 14 et 15 juillet 2023 qui ont nécessité beaucoup de préparatifs tant pour le tir du feu d'artifice par les artificiers que, pour la buvette et le bal organisés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Il fait part également du peu de volontaires prêts à apporter leur aide à cette occasion et fait remarquer les problématiques que pourrait engendrer l'organisation d'un bal et d'un feu d'artifice le samedi soir 13 juillet 2024 et d'une revue des pompiers le dimanche matin 14 juillet 2024.

Christophe GENTIL, Conseiller Municipal fait part de son souhait de venir aider à la logistique lors des festivités 2024 et encourage ses collègues à faire de même.

Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire
ne prend pas part au vote

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à

10 POUR – 1 ABSTENTION - 0 CONTRE

DECIDENT de fixer la date du prochain feu d'artifice 2024 au samedi 13 juillet 2024 à 23h00.

Parallèlement, Xavier-Louis MULLER réserve auprès de Mélissa MATHIEU et Véronique PHILIPPE, Conseillères Municipales en charge de la location du Foyer Socio-Educatif ce dernier et la Maison des Associations les 12, 13 et 14 juillet 2024.

17. VENTE DU TRACTEUR FERRARI :

Rémy VIDAL, 2^{ème} adjoint au Maire propose de vendre le tracteur tondeuse FERRARI immatriculé 8606 QS 89 dont la première mise en circulation date du 5 juillet 1990. Il précise que ce dernier n'est plus utilisé par les Agents Communaux.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDENT de vendre le tracteur tondeuse FERRARI immatriculé 8606 QS 89 ;

PRECISENT que ce bien sera vendu au mieux-disant ;

AJOUTENT que toute personne intéressée d'acquérir ce bien doit faire une proposition avant le 15 août 2023 dans une enveloppe cachetée ;

FIXENT l'ouverture des plis le 16 août 2023 à 18h00 à laquelle Monsieur William LAGIER, présent dans le public lors de cette séance accepte de participer.

18. APPAREILS DE FITNESS/MUSCULATION PLEIN AIR – PARC DU CHATEAU :

Le Maire fait part des devis à sa disposition en vue de mettre en place des agrées dans le Parc du Château. Il propose d'installer à proximité du terrain multi-sports un bike park. Après échanges, les Conseillers Municipaux conviennent de faire établir de nouveaux devis tant pour les appareils de fitness et de musculation que pour le bike park. Ces sujets seront amenés à être délibérés lors d'un prochain Conseil Municipal.

19. DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de différentes demandes de subventions reçues :

- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de L'Isle-sur-Serein (prestation DJ Bal 2023) ;
- Association de Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein ;
- CIFA
- Collège Miles de Noyers dans le cadre de la qualification de 4 championnats de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) de l'enfant Erwan CAMUS.

Le Maire et Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire sortent de la salle durant le vote concernant la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de L'Isle-sur-Serein.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à

9 POUR – 0 ABSTENTION - 0 CONTRE

DONNENT LEUR ACCORD pour verser une subvention d'un montant 500 euros à L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de L'Isle-sur-Serein en remboursement de la prestation DJ du bal du 15 juillet 2023 d'un montant de 450 euros arrondie à 500 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DONNENT LEUR ACCORD pour verser une subvention d'un montant de :

- 500 euros à l'Association de Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein ;
- 150 euros au CIFA ;
- 360 euros au Collège Miles de Noyers dans le cadre de la qualification de 4 championnats de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) de l'enfant Erwan CAMUS.

20. VERGER DE SAUVEGARDE : PANNEAU D'INFORMATION :

Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire précise que le panneau d'information concernant les arbres fruitiers plantés dans le verger de sauvegarde a enfin été posé.

21. AVANCEE DES TRAVAUX DU SDEY – ROUTE DE GUILLON :

Xavier-Louis MULLER, 3^{ème} adjoint au Maire dresse un point des travaux du SDEY - route de Guillon qui seront interrompus durant les congés annuels courant août 2023.

En parallèle, il informe les Membres du Conseil Municipal que le nœud de raccordement optique a été vérifié par un opérateur téléphonique dans le cadre des travaux de fibre optique.

22. TERRAIN DE PETANQUE :

Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Conseiller Municipal propose d'installer un deuxième terrain de pétanque sous les Antes, après échanges avec les joueurs de pétanque. Il fait part d'un devis d'environ de 1200 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDENT de la mise en place d'un deuxième terrain de pétanque à proximité du premier sous les Antes pour un budget maximal de 1200 euros ;

AUTORISENT le Maire à signer tout dossier relatif à ce dossier.

Questions diverses :

- Les panneaux du terrain multisports ont été remplacés à la charge du prestataire.
- Eclairage public : prévoir un point lumineux sous les Antes.
- Le mobil'home 3 du camping a fait l'objet de travaux récemment (bâche de protection emplie d'eau sous le plancher). Devis à demander en vue de son remplacement soit par un mobil'home soit par un hébergement insolite).
- Panneau « Parc Communal » le long de la RD 86 face à l'Avenue des Frères Horteur à réparer.

La séance est levée à 22h38

Le Maire,

Stéphane MOREL



La Secrétaire de Séance,

Véronique PHILIPPE,

Conseillère Municipale